

PSYCHOLOGUES EN COLÈRE



cggt UFMICT

MOBILISATION LE 16 JUIN 2020

MANIFESTATION LOCALE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

La crise sanitaire a montré la folie de la politique gestionnaire imposée au secteur de la santé depuis 20 ans. Nous demandons en urgence une nouvelle politique de santé publique répondant aux besoins de la population, avec des effectifs adaptés, des emplois statutaires et revalorisés et des salaires en lien avec les qualifications.

La santé publique doit être au service de l'intérêt général et déterminée avec l'expertise des professionnels de terrain. On voit où nous ont conduits les réformes néolibérales adoptées à marche forcée par les gouvernements successifs !

Nous demandons la suppression des ARS, structures technocratiques et administratives coûteuses, déconnectées des réalités du terrain, comme des besoins de la population.

Les psychologues ont été très présents pendant la crise et ils devront l'être après pour prendre en charge ses effets.

La crise du COVID 19, accentuée par le confinement, a démontré une fois de plus que les psychologues sont de plus en plus sollicités par les citoyens, les patients et les équipes soignantes. Ils ont répondu présent dans les cellules d'écoute psychologique, les Cellules d'Urgence Médico-Psychologique et les interventions auprès des équipes, en adaptant leur action, sur site ou en télétravail.

Il est urgent que la population puisse accéder directement et dès à présent partout, à un suivi psychologique pris en charge par l'assurance-maladie.

NOUS REVENDIQUONS :

- Dans la FPH, une augmentation du nombre de psychologues en fonction d'un quota de population,
- L'accès direct aux psychologues pour tous les citoyens par le développement de structures publiques, médico-sociales et de Centres de Santé au plus proche du territoire, <http://chnng.it/tcg6xqZQ>



- La reconnaissance des soins délivrés par les psychologues (évaluations, consultations, psychothérapies) et leur financement par la sécurité sociale sans prescription médicale.



LES PSYCHOLOGUES SONT DES ACTEURS DU SOIN.

EN PARTICULIER, ILS SONT GARANTS DE LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ PSYCHIQUE. A CE TITRE, ILS DOIVENT PRENDRE TOUTE LEUR PLACE DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Pour une réelle reconnaissance des professionnels.e.s de santé et d'action sociale :

DES ACTES, PAS DES PROMESSES !!!

Associez-vous aux 5 mardis de la colère les 19 et 26 mai et 2, 9 et 16 juin 2020



Toutes les informations sur www.sante.cgt.fr :

